

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**  
**29 avenue de Verdun**  
**63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 03 FÉVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 03 février, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à l'auditorium de la médiathèque à Lezoux après convocations légales en date du 28 janvier 2026, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

|                          |                       |
|--------------------------|-----------------------|
| Mme Josiane HUGUET       | Mme Anne-Marie OLIVON |
| Mme Danielle GRANOUILLET | Mr Thierry TISSERAND  |
| M. Jean-Baptiste GIRARD  | Mr Cédric DAUDUIT     |
| M. Gilles BERGAMI        | Mme Patricia LACHAMP  |
| Mme Julie MONTBRIZON     | Mr Florent MONEYRON   |
| M. Daniel PEYNON         | Mme Nicole BOUCHERAT  |
| Mme Annick FORESTIER     | M. Jean-Louis DERBIAS |
| Mme Déolinda DE FREITAS  | Mme Michelle CIERGE   |
| Mme Marie-France MARMY   | Mr Bernard FRASIAK    |
| Mr Christian BOURNAT     | Mme Séverine VIAL     |
| Mme Catherine MORAND     | M. Yannick DUPOUE     |
| Mr Guillaume FRICKER     | Mr Antoine LUCAS      |
| Mme Sylvie ROCHE         | Mme Laurence GONINET  |
| M. Romain FERRIER        |                       |

Suppléants présents : Mme Nathalie DE LA FUENTE

Etaient représentés (procuration) :

- Mme BRUSSAT Elisabeth donne pouvoir à Mr MONEYRON Florent
- Mme TARTRY-LAVEST Agnès donne pouvoir à Mr DAUDUIT Cédric
- Mme EXBRAYAT Sylvie donne pouvoir à Mme HUGUET Josiane
- Mr COSSON Alain donne pouvoir à Mme MARMY Marie-France

Absents : Mme GRANET Elyane, Mr MARQUET Gilles, Mr BROUSSE René et Mme GROUIEC Isabelle

**VOTE :    En exercice : 35       Présents : 27       Représentés : 4       Votants : 31**

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Objet : délibération – garantie d'emprunt ophis – felix duchasseint – contrat n°179974

**DELIBERATION – GARANTIE D’EMPRUNT OPHIS – FELIX  
DUCHASSEINT – CONTRAT N°179974**

Vu les articles L 5111-4 et L5214-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l’article 2305 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt N°179974 en annexe signé entre : OFFICE PUBLIC DE L’HABITAT ET DE L’IMMOBILIER SOCIAL ci-après l’emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

Article 1 :

L’assemblée délibérante de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE DORE ET ALLIER accorde sa garantie à hauteur de 80,00% pour le remboursement d’un Prêt d’un montant de 2 081 032,00€ souscrit par l’emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de pête N°179974 contitué de 4 Ligne(s) du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 1 664 825.60€ augmentée de l’ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 :

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu’au complet remboursement de celui-ci et porte sur l’ensemble des sommes contractuellement dues par l’Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d’exigibilité.

Sur notification de l’impayé par lettre recommandée à la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s’engage dans les meilleurs délais à se substituer à l’Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil communautaire s’engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Certifié exécutoire,

A Lezoux, le 03 février 2026

Civilité : Monsieur

Nom/Prénom : Derbias Jean-Louis

Qualité : Secrétaire de séance

Cachet et Signature :



Civilité : Monsieur

Nom/Prénom : Moneyron Florent

Qualité : Vice-Président de la CCEDA

Cachet et Signature :

